



VILLE DE CARCÈS
Département du Var

RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF
Exercice 2020

(annexe délibération municipale n°2020-26 du 30/04/2020)

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées par l'assemblée délibérante les dépenses et les recettes d'un exercice (article L.2311-1 du CGCT).

Il respecte les principes budgétaires :

- sincérité,
- annualité,
- unité,
- spécialité,
- équilibre,

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « *Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* »

Cette note présente donc les principales informations des budgets primitifs 2019 de la commune et des budgets annexes.

Sommaire :

- I. L'action municipale
- II. La section de fonctionnement
- III. La section d'investissement
- IV. La dette
- V. Les budgets annexes

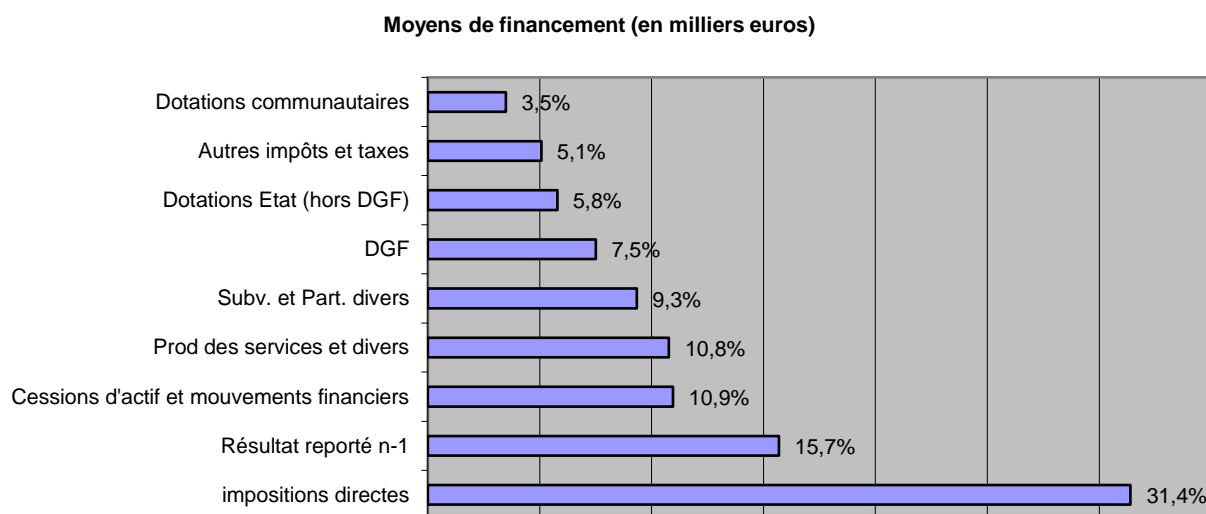
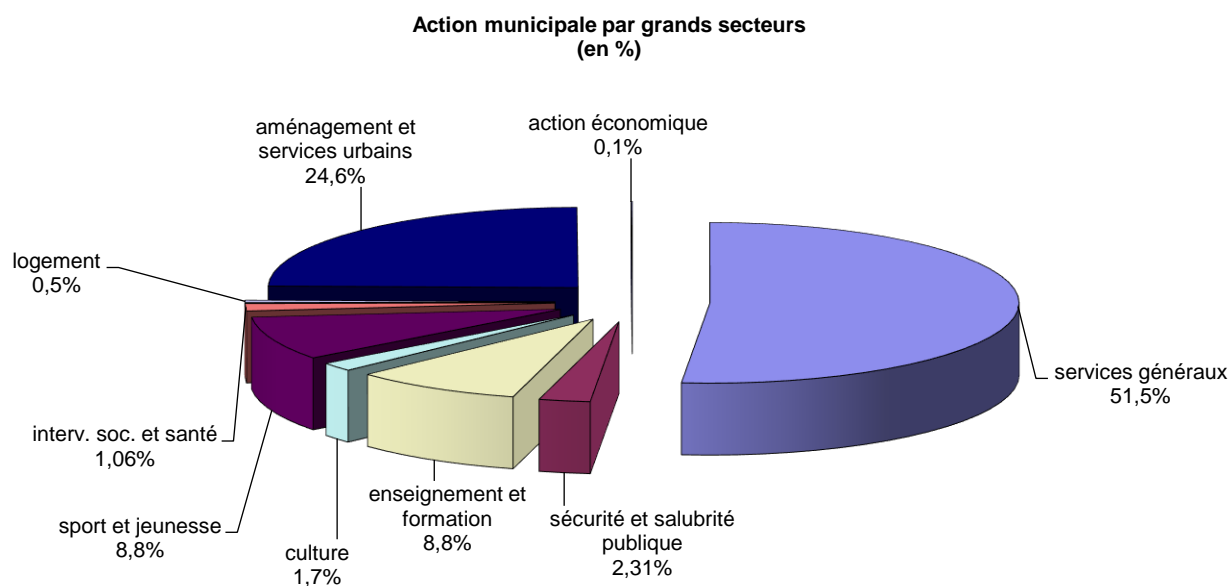
Annexe – Programme investissement 2020 du budget principal et des budgets annexes

Le total du budget primitif 2020 s'élève à 6 118 457€

DEPENSES		RECETTES	
Dépenses réelles	5 853 809,01	Recettes réelles	5 853 809,01
Dépenses ordre	279 740,00	Recettes ordre	279 740,00
Dépenses totales	6 133 549,01	Recettes totales	6 133 549,01

I. L'ACTION MUNICIPALE :

Le budget primitif 2020, sur l'ensemble des 2 sections (fonctionnement et investissement), en mouvements réels, s'élève à 5 853 809 euros. Les actions municipales et leurs moyens de financement se résument comme suit :



II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à **3 983 617€**

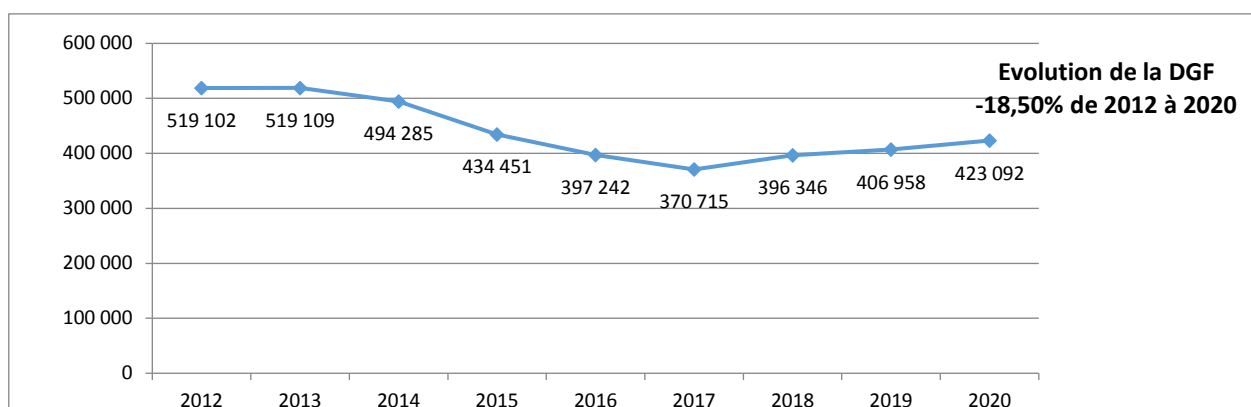
a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles progressent de 2,3% par rapport au budget précédent et s'élèvent au total à **3 503 717 €** (hors affectation des résultats).

Malgré la baisse massive de la dotation forfaitaire de **-124 020 €** en 4 ans.

	2016	2017	2018	2019	2020
DGF+DSR+DNP	397 242	370 715	396 346	406 958	423 092
dont dotation forfaitaire	198 150 €	159 543 €	157 412 €	151 591 €	144 384 €
	-70 254 €	-38 607 €	-2 131 €	-5 821 €	-7 207 €

Au total, la DGF composée de la dotation forfaitaire, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale de péréquation passe de 519 102 € en 2012 à 423 092 € (BP 2020).



Cette tension sera légèrement compensée par :

- le versement de la dotation de solidarité communautaire
- la revalorisation forfaitaire des bases votée par le Parlement fixée à 0,9% et leur augmentation physique sur la commune.
- la remontée des allocations compensatrices, des taxes sur l'électricité, des droits de mutations et des produits des services.

Recettes de fonctionnement

	BP 2019	BP 2020	% n/n-1
Impositions directes	1 746 220	1 769 380	1,3%
DGF	387 000	423 092	9,3%
Dotation communautaire	173 800	196 857	13,3%
Produits des services	587 750	607 200	3,3%
Autres impôts et taxes	274 000	286 000	4,4%
Autres dotations	95 422	95 970	0,6%
Participations	157 650	125 218	-20,6%
Total recettes réelles de fonctionnement	3 423 642	3 503 717	2,3%

b) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles augmentent de 4,6% par rapport au budget précédent et s'élèvent à **3 758 752 €**

	BP 2019	BP 2020	% n/n-1
Charges de personnel (brutes)	2 260 000	2 370 000	4,9%
Charges de fonctionnement des services	1 041 280	1 150 091	10,4%
Subventions versées	112 400	109 400	-2,7%
Frais financiers	114 032	89 199	-21,8%
Dépenses imprévues	40 000	40 062	0,2%
Total dépenses réelles de fonctionnement	3 577 712	3 758 752	5,1%

La subvention versée au CCAS est maintenue à 50 000 € tout comme l'enveloppe globale destinée à soutenir les associations.

Les charges de personnel brutes évoluent de + de 4,9% et tiennent compte :

- de la réforme des carrières PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) qui alloue des points d'indices supplémentaires aux agents classés en bas des grilles empêchant leur rémunération de descendre en dessous du Smic
- de la rémunération des agents pour l'organisation des élections municipales
- du glissement vieillesse technicité et du remplacement des agents indisponibles

Au 1^{er} janvier 2020, les compétences relatives à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées ont été transférées à la Communauté d'Agglomération, de ce fait ces budgets annexes ont été clôturés avec intégration des résultats, tant en fonctionnement qu'en investissement, dans le budget principal de la commune avant d'être transférés en partie à l'EPCI.

On notera que l'intégration au budget principal des résultats, en section de fonctionnement, des budgets annexes Eau (21 765,79 €) et Assainissement (122 755,88 €) dissous au 31 décembre 2019 se traduit par la reprise de ces résultats dans l'affectation 2019 et le transfert (-74 521,47€) en charges exceptionnelles. L'autofinancement prévisionnel ainsi dégagé au profit la section d'investissement s'élève à 169 990 €.

III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et recettes à 2 149 932 €.

Cette année sera essentiellement consacrée à la poursuite des opérations engagées les années précédentes tout en tenant compte du contexte financier et des moyens budgétaires qui en découlent.

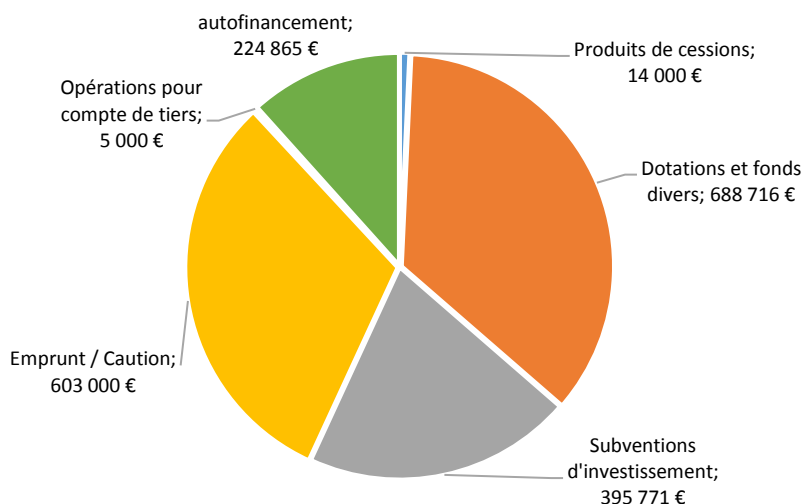
a) Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement augmentent de 62% par rapport à 2019 et s'élèvent à 1 925 067 € avant transfert à la Communauté d'Agglomération d'une partie des résultats pour couvrir les restes à réaliser des budgets annexes Eau (117 043,54 €) et Assainissement (101 536,07 €).

Ainsi, les recettes de cette section hors opérations d'ordre s'élèvent à 1 706 487 € et se répartissent :

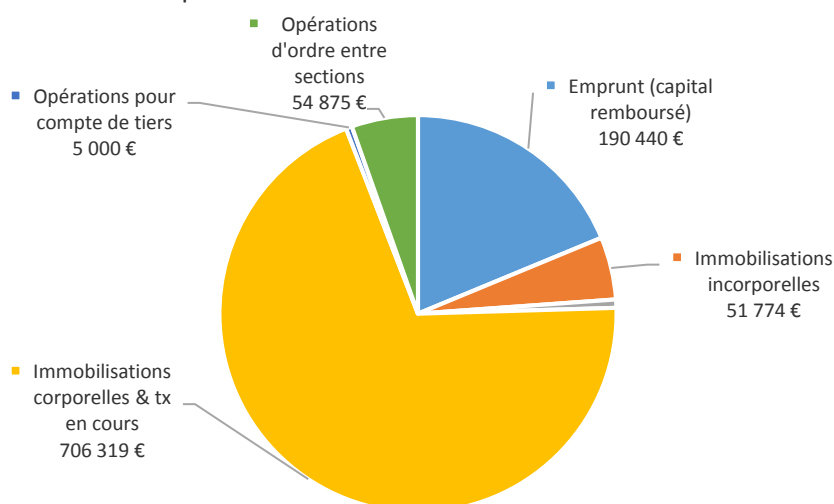
- 35% d'emprunt (600 000 €)
- 27% excédent d'investissement reporté (458 716 €)
- 24% de subventions et divers (403 771 €)
- 13% de FCTVA et TLE (230 000 €)
- Les produits de cessions (14 000€)

Détail des recettes d'investissement



b) Les dépenses d'investissement

Détail des dépenses d'investissement



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 1 876 477 € et se répartissent ainsi :

- 41 % de dépenses d'équipement (769 978€)
- 49 % déficit d'investissement reporté (916 060€) dont 158 820,75 € des budgets transférés : Eau (90 365,83€) et Assainissement (68 454,92€)
- 10 % de remboursement du capital emprunté (190 440€)

Les études, les travaux, les acquisitions foncières ou de matériel concourent à la réalisation des équipements communaux et participent à l'accroissement du patrimoine de la Ville. Hors restes à réaliser le programme d'investissement 2020 s'établit :

Travaux dans les bâtiments : 50 000 €

- Climatisation des écoles et acquisition d'un logiciel enfance (30k€)
- Remplacement des menuiseries à l'Ousatou (20k€)

Travaux de réparation et d'entretien sur la voirie communale : 91 000 €

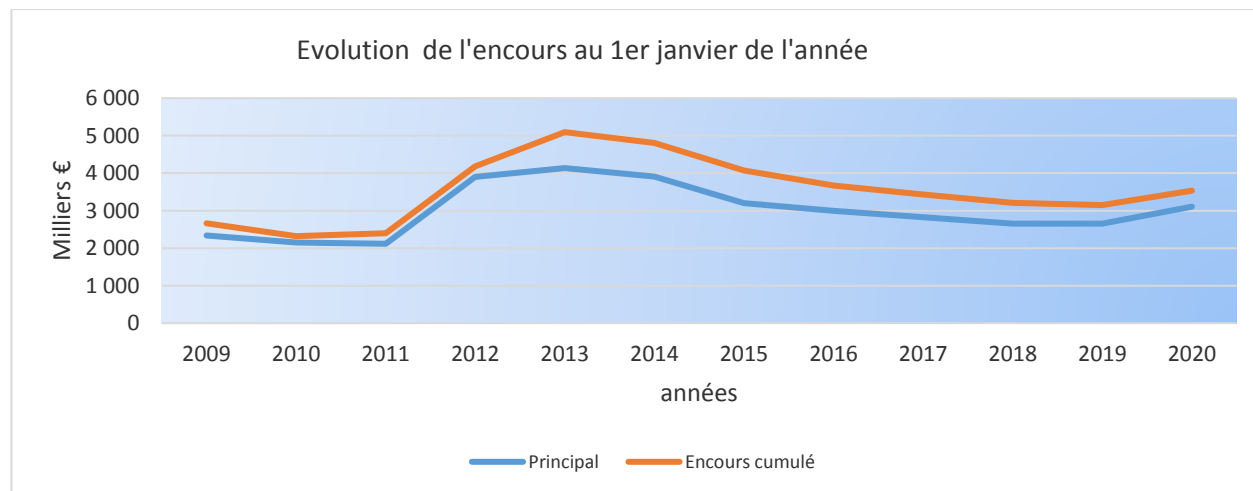
- Acquisition de voirie et frais de géomètre (20k€)
- Travaux sur voirie, édification de mûrs, éclairage public et divers outillage (71k€)

Autres postes de dépenses : 85 000 €

-Acquisitions de mobiliers et divers (20k€), licences informatiques (16k€) tous services

-Travaux de reconstruction après les inondations de novembre 2019 (49 k€)

IV. LA DETTE :



L'annuité (capital + intérêts) de 276 639 €, reste un élément qui pèse sur les marges de manœuvre de la ville. Au 1^{er} janvier 2020 la dette est composée de 18 emprunts à taux fixe et 6 emprunts garantis.

LES BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE EAU-CARCES-CONVENTION

Montant du budget de l'eau potable : 1 159 355 €

Investissements	Fonctionnement
120 286 €	1 039 069 €

2020 sera aussi une année de transition pour les services Eau potable et Assainissement transférés à la communauté d'agglomération provence verte au 1^{er} janvier.

Pour la gestion de ces services, la commune intervient pour le compte de la communauté d'agglomération. Ainsi au 1^{er} janvier, deux budgets annexes ont été créés sans autonomie financière et non soumis à tva permettant de retracer les opérations comptables qui seront réalisées dans le cadre de la convention de délégation.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT-CARCES-CONVENTION

Montant du budget de l'assainissement : 818 122 €

Investissements	Fonctionnement
39 617 €	778 505 €

BUDGET ANNEXE BATIMENT ARTISANAL ET COMMERCIAL

Montant du budget des bâtiments artisanaux et commerciaux : 731 475 €

Investissements	Fonctionnement
360 000 €	371 475 €

Au programme 2020, et avec un budget qui s'élève à 360 000 €, les opérations réelles en investissement porteront pour l'essentiel sur les travaux d'entretien et de réparation des immeubles communaux. Les dépenses d'équipement hors remboursement du capital de la dette et restes à réaliser arrivent ainsi à 158 000 €.

Cet équilibre est permis par l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (314 880€). Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette s'élevait à 196 980 euros.

Les dépenses d'équipements prévisionnelles 2020 sont estimées à 158 000 € et devraient porter sur l'aménagement et divers travaux dans les locaux

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COUGOURDIER

Montant du budget lotissement Cougourdiér : 896 350 €

Investissements	Fonctionnement
447 241 €	449 109 €

Le budget Lotissement s'équilibre au total à 896 350 €. Au 1^{er} janvier 2020, 2 lots restaient encore disponibles, un compromis ayant été signé pour le lot n°11. Le montant de l'encours de la dette s'élevait à 145 974 euros.